



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

défense et usage

Question écrite n° 90541

Texte de la question

M. Philippe Meunier alerte Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la méconnaissance de plus en plus grande de la langue française, de son orthographe et de sa grammaire, chez les étudiants français. En effet, 19 universités sur 84 ont lancé un programme de remise à niveau dans ces matières pour leurs étudiants les plus faibles. Aussi, il lui demande quelles conclusions elle tire de cette constatation et ce qu'elle entend faire pour remédier à cet état de fait.

Texte de la réponse

La maîtrise de la langue est une condition indispensable de la réussite dans l'enseignement supérieur. Tout titulaire du baccalauréat, surtout s'il souhaite s'engager dans une poursuite d'études, doit évidemment la posséder. À ce titre, dans le cadre de la réforme du lycée, un travail conjoint est conduit par la direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale et par la direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, afin d'assurer une bonne articulation entre les trois dernières années de l'enseignement scolaire et le premier cycle de l'enseignement supérieur. Par ailleurs, dans le cadre du Plan pluriannuel pour la réussite en licence, les universités ont fortement développé les dispositifs d'accueil des nouveaux bacheliers, notamment ceux des voies technologiques et professionnelles. Parallèlement à la mise en oeuvre de formations à la méthodologie du travail universitaire, les établissements organisent des enseignements d'expression écrite et orale (ateliers d'écriture avec révision grammaticale, unités d'enseignement de remise à niveau en français...) ainsi que des dispositifs de soutien au bénéfice des étudiants présentant des indices de fragilité.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90541

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 octobre 2010, page 11080

Réponse publiée le : 25 janvier 2011, page 740